

LYCEE PABLO PICASSO  
2 avenue Pablo Picasso  
94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

## Cahier des Clauses Administratives Particulières

### SOMMAIRE

1 Besoins et attente

2 Procédure

3 Facturation

4 Délai de prestation

5 Modalités d'exécution

---

### **1 Besoins et attente :**

Le marché a pour objet la réalisation Remplacement du lave-vaisselle et restructuration du pôle laverie.

### **2 Procédure**

Le lycée Pablo Picasso en tant qu'acheteur public a choisi la procédure adaptée et publicité non formalisée en vertu du code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de recourir à une négociation et choisir librement, dans le respect du principe d'égalité de traitement entre les candidats, ceux avec lesquels il souhaite négocier, sans être tenu de s'engager au préalable à user ou non de cette faculté.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente procédure de marché adaptée et publicité non formalisée, sans que le candidat puisse réclamer une quelconque indemnité.

Les offres devront obligatoirement déposées en ligne sur le site [aji-france.com](http://aji-france.com).

### **3 – Facturation**

\*Les factures mentionnent les prix Hors Taxe et Toutes Taxes Comprises.

\*Les factures seront transmises obligatoirement par le portail gratuit de facturation officiel de l'Etat « Chorus Pro».

\*Le paiement s'effectuera suivant les règles de la comptabilité publique : soit dans les 30 jours suivants la réception sur Chorus Pro.

\*L'opérateur tiendra compte des périodes de fermeture de l'établissement (en particulier l'été) qui ne peuvent être payées dans les délais réglementaires.

### **4 Délai de prestation**

La date de mise en service sera validée après concertation du prestataire et du Lycée Pablo Picasso. Si le délai de mise en service mentionné n'est pas respecté, le prestataire prendra à sa charge tous les frais engendré par en plus des pénalités de retard ci- dessous :

$P=V \times R$

P=Pénalité

V=100€ HT

R= nombre de jours calendaires de retard (chaque jour commencé est dû)

### **5 Modalité d'exécution**

Le titulaire s'engage à réaliser les prestations conformément au présent CCAP, aux CCTP joint et au contrat du marché. Il est également tenu de garder confidentiel tout renseignement ou information obtenu à l'occasion ou lors de l'exécution du marché.

## CCAP

---

Afin d'accéder aux locaux, le titulaire du marché doit obligatoirement prendre un rendez-vous avec le représentant du lycée.

Le personnel d'intervention devra se conformer aux dispositions du règlement intérieur en vigueur dans l'enceinte du lycée. Le lycée informera le titulaire du contrat de tout manquement grave, dûment constaté, de son personnel d'intervention et pourra en exiger le remplacement.

Le titulaire est entièrement responsable vis-à-vis du Lycée de tout incident ou accident pouvant subvenir du fait de son chantier ou des personnes qu'il emploie. A ces fins, le titulaire justifie qu'il est couvert par un contrat assurance Responsabilité Civile Professionnelle et Exploitation.

Fin du document